

## FAQ BAFA :

- Où trouver un organisme de formation générale ou d'approfondissement ?

Sur le site [www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr) / BAFA-BAFD vous avez une rubrique « Liste des organismes de formation ayant une habilitation nationale ».

- J'ai perdu mon mot de passe, comment le retrouver ?

Sur le site [www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr) / BAFA-BAFD votre adresse email a servi à l'inscription, il est définitif ; Ce dernier est votre identifiant. En cas de perte cliquez sur « je suis déjà inscrit » puis « mot de passe oublié ». Une fois connecté, vous retrouvez le numéro de candidat en haut de votre compte. Sinon en cas de problème, contacter le SDJES de votre lieu de résidence.

- Combien de temps dure mon stage pratique ?

Un stage pratique vous permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation et doit être de 14 jours effectifs minimum.

Il se déroule obligatoirement en séjour de vacances, en accueil de loisirs, en accueil de scoutisme, et doit être effectué en deux parties maximum (sauf si avis défavorable) avec une durée minimale de 4 jours. Une journée de stage pratique comprend au moins 6 heures et peut être scindée en demi-journées d'au moins 3 heures consécutives

- Où trouver un modèle de certificat de stage pratique ?

Celui-ci se trouve sur votre compte dans l'onglet « Accueil » dans vos documents à télécharger.

A l'issue du stage le directeur vous délivrera le certificat signé et tamponné, mentionnant un avis motivé sur vos aptitudes à assurer les fonctions d'animateur. Le certificat est ensuite télétransmis de manière dématérialisée par le directeur au SDJES du lieu du stage ; Les avis de la direction et de l'administration seront ensuite visibles en vous connectant sur votre compte BAFA (onglet cursus).

- Comment puis-je prouver que j'ai bien réalisé et validé mon stage de formation générale ou mon stage pratique ?

Lorsque vous êtes connecté sur votre compte, vous avez la possibilité d'imprimer le livret de formation du BAFA. Lorsque le certificat de stage de formation générale est rempli numériquement, cela signifie que vous l'avez bien réalisé (tous les éléments de votre formation ; dates, lieu ; organisme, validation ou non, commentaires). Sur ce document, en revanche, ne figurera aucune signature ni tampon du SDJES ni de l'organisme de formation.

- Comment m'inscrire à une qualification complémentaire dès lors que j'ai le diplôme du BAFA ?

Avec votre diplôme du BAFA et si vous avez un numéro de dossier BAFA, il n'est pas nécessaire de créer un nouveau compte. En bas de l'onglet « Accueil », cliquez sur « s'inscrire à un nouveau cursus ». Si vous n'avez pas de compte (pour les diplômés d'avant mai 2010), vous devez vous créer un compte tel que proposé dans l'interface. Suivez les instructions et inscrivez-vous auprès d'un organisme de formation habilité.

- Puis-je prolonger mon livret de formation s'il arrive à expiration ?

La demande de dérogation de stage pratique et/ou de prorogation pour l'approfondissement est à saisir dans l'onglet « cursus » sur votre espace personnel BAFA, l'avis de l'administration sera visible dans ce même onglet.

- Comment obtenir mon diplôme BAFA à l'issue du cursus ?

Il faut tout d'abord que votre dossier soit complet, notamment l'enregistrement de votre carte d'identité. Si vous avez validé les trois étapes favorablement, le passage de votre dossier en jury départemental est automatique, et le diplôme envoyé à l'adresse indiquée sur votre espace. Dans le cas où l'un des stages est non favorable vous devez demander le passage au jury manuellement, en bas de la page cursus de votre profil « Demander le passage en jury ». Nous vous conseillons dans ce cas d'envoyer un courrier motivant votre décision.